



Réunion du Comité Syndical

du 20 mars 2014

CS -2.04

Compte-rendu de réunion de Bureau

Le vingtième jour du mois de mars de l'année deux mil quatorze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Le quorum est atteint : 10 présents

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-Claude MATHEY, Denis JEANGERARD

Pouvoirs : NEANT

S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Gérard GUYON, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE

Pouvoirs : M. Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN

Mme. Alexia LAVALLEE donne pouvoir à M. Roger-Serge TOUPENCE

C.C.S.T. : M. Claude GIRARD

Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Daniel PASTORI, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : M. Xavier DOMON, Cédric PERRIN





Réunion du Comité Syndical

du 20 mars 2014

CS - 2.04

Compte-rendu de réunion de Bureau

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le Bureau en exercice s'est réuni le 12 février 2014.

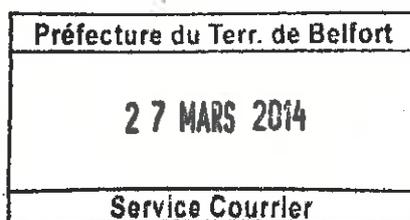
Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions prises lors de ce bureau.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 20 mars 2014, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI